



CCPC du 11 janvier 2024 AEFÉ Déclaration liminaire

Le point à l'ordre du jour de cette commission consultative paritaire concernant la situation des personnels de Dubaï et, en Espagne, d'Alicante et Villanueva, nous permet de revenir sur ces situations de déconventionnement.

La FSU a dénoncé avec force le déconventionnement brutal imposé aux collègues de Dubaï, et le feuilletton qui s'en est suivi avec le conventionnement opportuniste de l'école de Sharjah. Nous continuons à *condamner ce conventionnement avec un organisme privé à but lucratif, ce qui contrevient aux textes de l'Agence cadrant les conventions.*

En Espagne, ces décisions ont donné lieu à de fortes mobilisations, mais l'employeur AEFÉ a refusé d'entendre la voix des personnels. Plusieurs journées de grève et de mobilisation, des courriers et interpellations au Conseil d'administration, à la Ministre des Affaires étrangères, et bien entendu à la Direction générale de l'Agence : rien n'y a fait !

Cela faisait pourtant suite à de multiples interventions de la FSU hors de France depuis des mois, auprès de tous les acteurs concernés.

Le 30 décembre 2021, l'AEFE et la MLF signaient leur nouvel « accord-cadre », et affirmaient ceci :
« Les deux parties reconnaissent l'intérêt commun qu'elles ont à renforcer leurs relations et approfondir leur coopération, dans l'intérêt du développement de l'enseignement français à l'étranger, des personnels qui exercent dans les établissements et des élèves qui y suivent leur scolarité ».

La décision de déconventionnement des deux établissements MLF conventionnés AEFÉ en Espagne est donc totalement contraire à ces engagements conjoints.

Nous dénonçons ici solennellement le fait que les acteurs, notamment l'opérateur public, n'ont pas pris toutes leurs responsabilités pour s'opposer à ce projet funeste et pour maintenir le conventionnement de ces deux établissements avec l'AEFE.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU